SANS VALEUR LEGALE

IB.NTEC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 351.000 €
Siège Social : Zone Artisanale La Paillerie – 61340 Berd'huis
RCS Alençon 500 972 286

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce afin de soumettre à votre vote un projet d'augmentation du capital social, en numéraire, d'un montant maximum de 85.880 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital serait réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de personnes dénommées.

Cette somme viendrait renforcer nos capacités financières et permettrait par ailleurs l'entrée au capital de nouveaux investisseurs, lesquels nous ont fait part de leur vif intérêt pour la Société.

Cette augmentation du capital aurait pour effet de porter le capital social, entièrement libéré, de 351.000 euros à 360.880 euros.

Elle serait réalisée par l'émission de 38 parts nouvelles, numérotées de 1.351 à 1.388 de 260 euros de valeur nominale chacune, qui seraient souscrites en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Ces parts nouvelles seraient émises au prix de 2.260 euros, soit avec une prime d'émission de 2.000 euros.

Le montant global de la prime d'émission serait porté au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission », sur lequel tous les associés anciens et nouveaux jouiront des mêmes droits et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les parts nouvelles seraient libérées en totalité lors de leur souscription.

Les parts nouvelles seraient assimilées aux parts anciennes à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Comme nous en sommes convenus et compte-tenu de l'entrée au capital de nouveaux investisseurs, nous vous demanderons de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article 10 des Statuts, aux bénéficiaires ci-après et dans les proportions suivantes :

- M. Jean-Claude JOLAIN, à concurrence de 3 parts nouvelles ;

- M. René BERTIN, de nationalité française et demeurant 612, rue de la Bucaille – 76230 Quincampoix, à concurrence de 31 parts nouvelles ;

- M. Laurent GUIDEZ, de nationalité française et demeurant 10, impasse Chantoiseau – 76650 Grigneuseville, à concurrence de 4 parts nouvelles ;

Total parts émises : 38.

Les souscriptions seraient reçues au siège social du 15 juin 2010 au 21 juin 2010 inclus.

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés dans les huit jours de leur réception à la banque BNP Paribas, agence de Nogent le Rotrou, sur un compte ouvert au nom de la Société sous la rubrique «Augmentation de capital ».

Bien évidemment, si ce projet d'augmentation de capital vous agrée, il conviendra que votre assemblée agrée MM. René BERTIN et Laurent GUIDEZ, en qualité de nouvel associé de la Société.

* * *

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

La gérance

